

International

RÉFLEXIONS SUR LE RAPPORT DUCLERT

Serge Dupuis, James Gasana, André Guichaoua, Marc Le Pape, Johan Swinnen, Claudine Vidal

21/01/2022

Le 26 mars 2021, l'historien Vincent Duclert remettait au président de la République, Emmanuel Macron, le rapport de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis, après deux ans de travaux destinés à faire la lumière sur le rôle et l'engagement de la France entre 1990 et 1994. Pour débattre de ce rapport, la Fondation a rassemblé le 30 septembre dernier plusieurs personnalités ; leurs différentes interventions sont reprises dans le compte-rendu ci-dessous.

La question du rôle de la France au Rwanda avant et pendant le génocide des Tutsis perpétré en 1994 a été et demeure source de nombreuses polémiques et autres controverses, même si le récent rapport de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis présidée par Vincent Duclert a semble-t-il, si ce n'est clos, du moins enfin « apaisé » le débat.

*La Fondation Jean-Jaurès a apporté sa contribution au débat depuis de nombreuses années – **un premier travail d'analyse** a été ainsi publié dès 2010 –, par la publication de nombreuses notes ainsi que l'organisation de rencontres fermées et publiques en présence et avec la participation de différents chercheurs et de responsables politiques et diplomatiques français et étrangers en activité dans les années 1990.*

*La Fondation a donc souhaité poursuivre son travail sur ce sujet en permettant à différentes personnalités d'échanger sur le contenu du rapport Duclert. Cette rencontre, à l'initiative de la Fondation représentée par **Alexandre Minet**, coordinateur du secteur International, a réuni les personnes suivantes :*

- **James Gasana**, ancien ministre de l'Agriculture au Rwanda jusqu'en avril 1992, puis ministre de la Défense au sein du gouvernement de transition jusqu'en juillet 1993, date à laquelle, sa vie étant menacée par les extrémistes hutus, il se réfugia en Suisse. Il participa un temps, au nom du gouvernement de transition, aux négociations menées avec le Front patriotique rwandais

(FPR) dans le cadre du processus d'Arusha ;

- **Johan Swinnen**, ancien ambassadeur de Belgique à Kigali, entre 1990 et 1994 ;
- **André Guichaoua**, professeur émérite de sociologie à l'université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne, témoin-expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda ;
- **Marc Le Pape**, sociologue, chercheur au CNRS, associé à l'École des hautes études en sciences sociales ;
- **Claudine Vidal**, sociologue, directrice de recherche émérite au CNRS ;
- **Serge Dupuis**, chercheur, collaborateur de la Fondation Jean-Jaurès pour les questions relatives au Rwanda.

James Gasana

J'ai accompli une partie de mes études en Ouganda et donc, au début des années 1990, je connaissais certains des acteurs du FPR (Front patriotique rwandais) pour avoir été leur condisciple à l'université de Makerere. Quelques-uns étaient même originaires de la même région que moi au Rwanda, le Buganza. Je connaissais les conditions dans lesquelles ils vivaient et il y avait beaucoup d'interactions à l'université. Je disposais donc d'un niveau d'information concernant le contexte socio-économique dans lequel vivaient les réfugiés rwandais, dont mes collègues du gouvernement ne disposaient pas quant à eux. À Arusha, j'avais de fréquentes interactions avec certains des représentants du FPR : outre le commandant Stanislas Biseruka, membre du Haut Commandement, je pouvais ainsi discuter plus facilement avec Patrick Mazimpaka, commissaire aux Relations extérieures, par exemple, qu'avec le chef de la délégation FPR, Pasteur Bizimungu.

Pour en venir à l'objet de notre rencontre, ce qui m'a frappé avant tout c'est l'absence, dans le rapport Duclert, d'aspects importants de la période considérée, aspects dont l'évocation me semble indispensable à la compréhension du rôle alors joué par la France. Soit la Commission n'a pas eu accès à toutes les archives, soit elle a été sélective. Des aspects importants n'ont pas été abordés et j'en donnerai quelques exemples.

La première chose qui me vient à l'esprit, c'est ma rencontre, durant toute une journée en juin 1994, à Genève, quelques jours avant l'opération Turquoise, avec une mission dirigée par Jean-Christophe Ruffin, conseiller de François Léotard, et comprenant en outre Gérard Prunier et deux officiers. Je leur ai alors fourni beaucoup d'éléments concernant la dimension politique et humanitaire de l'opération qui s'annonçait, ainsi que des recommandations pour faire en sorte que

le processus d'Arusha ne soit pas définitivement torpillé et que des personnalités (politiques et militaires) pouvant jouer un rôle positif dans ce processus soient protégées. Je me pose la question de savoir pourquoi l'on ne trouve aucune trace de cette rencontre dans le rapport.

Deuxième exemple : le rapport parle peu de la violation du cessez-le-feu par le FPR en février 1993, dans les régions de Byumba et Ruhengeri, alors même que nous venions de reprendre les négociations à Arusha. C'est un moment important, parce que, sans cette violation, le génocide n'aurait certainement pas eu lieu, les équilibres politiques ne le permettant pas. Depuis le début de l'année 1992, trois grandes mouvances politiques qui se contrôlaient mutuellement s'étaient dessinées au Rwanda : la mouvance présidentielle, les Forces démocratiques du changement (FDC), c'est-à-dire les partis d'opposition, et le FPR. L'offensive de février 1993 a rompu cet équilibre tripolaire, mettant face-à-face la mouvance présidentielle et le FPR, tandis que les FDC se répartirent entre ces deux pôles, s'affaiblissant ainsi considérablement. Si l'avion présidentiel avait été abattu avant février 1993, les membres et les sympathisants des FDC et du FPR n'auraient pas été mécontents, car leur objectif était de chasser Habyarimana du pouvoir. Mais l'attaque de février 1993 changea la donne concernant l'hostilité politique prononcée qui existait entre les partis MDR (Mouvement démocratique républicain, principal parti d'opposition après 1991) et MRND (Mouvement révolutionnaire national pour le développement, formation de Juvénal Habyarimana, parti unique jusqu'en 1991). C'est ainsi qu'en préfecture de Ruhengeri, à partir de cette date, les membres des deux partis se mirent à discuter ensemble, car le FPR les ciblait sans distinction. L'attaque du Front, qui venait de faire des milliers de morts et de provoquer le déplacement d'un million de civils (sur une population nationale de 7,2 millions), entraîna une radicalisation des positions anti-FPR, au bénéfice d'Habyarimana, qui allait ainsi réussir à réunir les forces anti-FPR.

Quel fut le rôle de la France en février 1993 ? Il faut se poser la question, au-delà de ce que dit le rapport. En ce qui concerne le ministère de la Défense, nous avons, du 10 au 30 mai 1993, fait de gros efforts pour renégocier un cessez-le-feu avec le FPR et aboutir à l'accord de Kinyira (« Accord entre le gouvernement de la République rwandaise et le Front patriotique rwandais sur le retour et la réinstallation dans leurs biens des personnes déplacées de guerre et sur l'administration de la Zone démilitarisée », signé le 31 mai 1993). C'était une négociation très importante, négociation directe et qui s'est bien conclue (j'ai moi-même signé l'accord avec Tito Rutaremara, du FPR). Cependant, la France, bien que tenue informée et invitée par la Tanzanie en qualité de facilitatrice, ne s'y fit pas représenter par son ambassadeur. La Belgique, quant à elle, était représentée à la cérémonie de signature par son ambassadeur, Johan Swinnen. L'accord était important en particulier parce qu'il était le résultat de négociations directes entre belligérants tenues dans une zone que les FAR (Forces armées rwandaises) ne contrôlaient pas. Lorsque nous nous sommes déplacés pour la réception suivant la signature, Tito Rutaremara, qui l'a signé pour le FPR, m'a

demandé une place dans ma voiture, signe du pas important qui venait d'être accompli dans le cadre du processus de paix. Sur tout ceci, le rapport Duclert reste muet alors que l'ambassade de France avait été invitée à participer à la cérémonie.

Le rapport ne dit rien non plus de périodes ou de faits cruciaux. Ainsi des difficultés rencontrées de janvier à mi-avril 1992 par le Premier ministre Sylvestre Nsanzimana après la mise en place de la première primature depuis l'Indépendance, en 1962, et du gouvernement multipartite. Suite à ces difficultés, il y eut une négociation entre les partis politiques, facilitée par Enoch Ruhigira et Faustin Munyazesa, membres d'un groupe discret, *Prayer Breakfast*, qui œuvrait pour le dialogue entre les partis politiques (et qui comprenait en outre l'ambassadeur Juvénal Renzaho, Tharcisse Gatwa, le Révérend Pasteur Malachie Munyazesa et moi-même). On ne peut pas comprendre la suite des événements sans prendre en compte cette période fortement structurante en termes de forces politiques, période où l'opposition s'impose. Au départ, les partis d'opposition exigeaient le départ du président Habyarimana, mais les deux facilitateurs ont obtenu qu'ils acceptent d'assouplir leur exigence, avec, en contrepartie, le remplacement de Sylvestre Nsanzimana par un Premier ministre de l'opposition et un équilibre du pouvoir entre le président et le Premier ministre. Cet équilibre était l'objet du protocole d'accord signé par les partis qui devaient entrer au gouvernement et se fondait sur une légère modification de la Constitution, effectuée par le CND (Conseil national de développement, parlement du Rwanda). Ceci était un pas non négligeable, singulièrement à un moment fondateur. On ne peut donc pas ignorer le rôle que joua, auprès d'Habyarimana et des partis d'opposition, cette facilitation du *Prayer Breakfast*. Or, le rapport ne s'y intéresse pas.

Il est important également de bien comprendre que lorsqu'Habyarimana accepte l'entrée de l'opposition au gouvernement, il ne renonce pas à exercer le pouvoir. Il pensait passer par d'autres voies pour paralyser l'action du gouvernement multipartite et démontrer que les partis d'opposition étaient incapables de diriger le pays. Les gens de son entourage, officiers des FAR et politiciens, n'épargnèrent aucun effort pour faire tomber le gouvernement de Nsengiyaremye. Il y eut de nombreuses tentatives d'auto-putsch. J'en ai été le témoin, car j'étais ciblé à chaque fois pour être éliminé. Dès ma prise de fonction en tant que ministre de la Défense, j'étais considéré comme un obstacle à de tels projets. Un des exemples de ces tentatives fut lorsqu'Habyarimana décida, sans débat au Conseil des ministres, que je remplace Ngulinzira comme chef de la délégation gouvernementale aux négociations de paix d'Arusha. Les hauts officiers de son entourage avaient préparé un auto-putsch et il fallait que je sois hors du pays pour qu'ils puissent le réaliser. Mais, non seulement j'ai mis en place en partant des mécanismes rendant difficilement réalisable une telle initiative, mais le hasard voulut aussi que le FPR déclenche alors l'attaque massive de février 1993. Le rapport Duclert ne fait aucune mention de ce contexte et du lien avec ce qui allait se passer en

1994. Il ne pose pas la question de savoir si la France voulait qu'Habyarimana garde le pouvoir à tout prix, ou si elle a tout fait pour aider le gouvernement multipartite à atteindre les objectifs qui lui étaient fixés, dont le retour à la paix.

On ne dira donc pas assez que, du côté d'Habyarimana et de sa mouvance, il y avait en fait, à partir de mi-avril 1992, l'idée de tout faire pour paralyser le gouvernement de Dismas Nsengiyaremye et montrer son incapacité à gouverner. Il fallait faire en sorte que les militaires, en particulier, soient mécontents et renversent le gouvernement. L'instabilité, ainsi aiguisée, permettrait alors de démontrer que Habyarimana serait seul capable de ramener le calme et devait être mis en mesure d'exercer tout le pouvoir constitutionnel.

Je voudrais évoquer ensuite l'attaque du 1^{er} octobre 1990. Habyarimana ne fut pas étranger au lancement de la guerre. Bien au contraire, celle-ci fut commanditée suite à une concertation entre lui-même, Museveni et le président du FPR, Fred Rwigema. Museveni avait promis aux réfugiés tutsis qui s'étaient alliés à lui pour vaincre Milton Obote qu'il les aiderait à rentrer au Rwanda pour prendre le pouvoir. Après la victoire, il avait fait observer à Habyarimana que son modèle politique ne pourrait plus tenir si les Tutsis exilés continuaient à être empêchés de revenir au Rwanda. Habyarimana comprenait cela, mais il avait de son côté des inquiétudes sur les conséquences qu'aurait un retour des exilés pour son maintien au pouvoir. Le Comité central du parti-État, le MRND, avait refusé la proposition d'organiser leur retour, argumentant que le pays était surpeuplé. En même temps, en raison des assassinats massifs de politiciens du centre et du sud du pays qui avaient suivi le coup d'État de 1973, un fossé profond s'était creusé entre le pouvoir d'Habyarimana et ces deux régions. Vers la fin des années 1980, des opposants irréductibles appartenant à celles-ci voulaient faire payer au président l'assassinat de leurs leaders politiques. C'était un ressentiment qui était compris par les alliés de ces opposants, jusque dans certaines sous-régions des préfectures de Ruhengeri (par exemple, le Bukonya) et de Gisenyi (par exemple, le Bugoyi).

Si bien qu'Habyarimana s'efforça d'utiliser Museveni pour qu'il facilite une alliance entre lui-même et Rwigema, en présentant à celui-ci les opposants du centre et du sud comme des ennemis qu'il avait en commun avec le président rwandais. Le plan était que le FPR lance une brève offensive qui pénétrerait en territoire rwandais jusqu'à un certain point (mais pas au-delà de Lyabega), ce qui permettrait de signer immédiatement un accord de cessez-le-feu, de nommer au gouvernement Rwigema et d'autres personnalités du Front et d'intégrer les combattants de ce dernier aux FAR. La question qui se pose alors est de savoir pourquoi, dans ces conditions, Habyarimana fit appel à la France.

Quoiqu'il en soit, l'on observe que bien qu'au courant de l'imminence de l'offensive, Habyarimana se

rend à New York le 1^{er} octobre 1990, New York où Museveni va lui-même se trouver. Mais, avant son départ, il signe un décret d'état d'urgence daté du 1^{er} octobre 1990, sans que le gouvernement ou le CND n'en soit informé. En outre, il ne se précipite pas pour rentrer au Rwanda, où il ne revient que tard, le 4 octobre. Des militaires français sont sur place à Kigali peu après lui, dans les premières heures du 5 octobre, moment où est organisé un simulacre d'attaque de la capitale. L'ambassade de France essuie alors des tirs, lorsque les élèves-officiers de l'École supérieure militaire aperçoivent, depuis leurs tranchées, les silhouettes des légionnaires français et pensent qu'il s'agit des assaillants – Habyarimana n'avait pas encore passé l'information concernant leur arrivée. Plus grave encore, en une semaine à partir du 1^{er} octobre, pas moins de 8 000 personnes sont arrêtées et accusées d'être complices de l'ennemi. Les investigations menées par des associations de défense des droits de l'homme montreront que 60% des personnes arrêtées étaient hutu et majoritairement du centre et du sud. Comment la France a-t-elle pu ne pas poser énergiquement la question de savoir comment on peut arrêter autant de monde en commençant dès le premier jour de la guerre, si on n'a pas prévu d'instrumentaliser celle-ci ?

Je voudrais attirer l'attention sur le fait que, contrairement à ce qu'on peut lire dans le rapport, ce n'est pas le « gouvernement » mais Habyarimana qui demande l'envoi de troupes françaises. Ceci est important à souligner car celui-ci est alors à la fois président de la République, ministre de la Défense, chef de l'état-major de l'armée, chef de l'état-major de la gendarmerie et président du parti-État MRND. C'est la raison pour laquelle l'attaché de défense français, René Galinié, le rencontre fréquemment et ne s'adresse qu'à lui : il le voit en tant que chef d'état-major de l'armée et de la gendarmerie ou ministre de la Défense. La confusion entre la personne de Habyarimana et le gouvernement rwandais est présente tout au long du rapport, même quand ce gouvernement est multipartite, dirigé par l'opposition, et que Habyarimana n'est plus ministre de la Défense. Il faut y insister : ce n'est pas le gouvernement qui demande un appui, des armes, c'est Juvénal Habyarimana. C'est une histoire entre François Mitterrand et Juvénal Habyarimana, même s'il faut souligner qu'une trop grande insistance sur la relation personnelle relève d'une exagération simplificatrice, puisque le premier ne fit que perpétuer ce qui existait auparavant. En tout cas, la France ne se rendait pas compte du piège dans lequel Habyarimana l'entraînait et n'a pas exigé de celui-ci la transparence auprès des instances politiques rwandaises. Après la mise en place du gouvernement multipartite, les seules demandes du domaine de la défense et de la sécurité réellement menées au nom du gouvernement rwandais le furent avec les délégations du ministère français de la Coopération. En ce qui me concerne, je voyais plus souvent l'ambassadeur de Belgique que l'ambassadeur de France. La France n'a pas su adapter les conditions de son soutien au changement de gouvernement et n'a pas tout fait pour appuyer le gouvernement multipartite. C'est une chose que le rapport n'analyse pas suffisamment.

Je voudrais terminer en précisant que je n'ai pas cessé, dans le cadre de mes fonctions, d'adresser des rapports au gouvernement concernant les tueries auxquelles le FPR se livrait en zone démilitarisée. Celles-ci avaient pour objectif de nettoyer la zone occupée en tuant ou en faisant fuir les populations. Ceci étant, davantage de gens mouraient quotidiennement en raison de la maladie et de la faim provoquées par la guerre.

Johan Swinnen

Les déclarations intempestives de Vincent Duclert dans les médias m'ont déçu, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'écrire dans une opinion publiée par la *Libre Belgique* du 8 avril dernier. J'ai pensé que cette omniprésence médiatique, colportant des jugements caricaturaux et simplistes, allait enlever de l'intérêt au rapport, qui a des mérites, qu'elle serait contre-productive.

Lorsque j'étais ambassadeur de Belgique au Rwanda, il y avait des attitudes françaises qui me déplaisaient, qui se trouvent évoquées ou suggérées dans le rapport. Je pense notamment à l'arrogance de certains militaires, qui se comportaient à Kigali comme en pays conquis. Peut-être était-ce une jalousie d'ambassadeur, mais je n'appréciais guère d'être mis devant des faits accomplis, que ce soit en rapport avec des initiatives diplomatiques ou avec certaines mesures de sécurité et de protection des expatriés. Plus grave est le constat que l'absence d'une concertation plus poussée entre Paris et Bruxelles a empêché de peser plus efficacement sur le processus de paix et sur la mise en œuvre des accords d'Arusha. Je me demande si cet aspect n'aurait pas dû être davantage élaboré dans le rapport. Effectivement, celui-ci contient énormément de données sur la France, mais l'analyse du rôle des autres pays fait défaut. Enfin, il ne montre pas que l'ensemble des Rwandais ont eu des responsabilités, y compris le FPR. Il semble préférer laisser au président Kagame la possibilité de continuer à jouer sur le complexe de culpabilité des Occidentaux et de la communauté internationale.

Je voudrais aussi souligner l'incroyable proximité qui existait entre Habyarimana et les autorités françaises. Elle était parfois quelque peu dérangeante. Par exemple, lorsque l'ambassadeur français, Georges Martre, eut atteint l'âge de la retraite, Habyarimana supplia le Quai d'Orsay de le laisser en place au Rwanda, ce qui est absolument inimaginable dans les règles diplomatiques. Malgré cela, il réussit à obtenir une prolongation de trois mois. Georges Martre avait fini par être considéré à Kigali comme l'ambassadeur d'Habyarimana à Kigali, tant il avait de complicité politique avec celui-ci. À son départ, il reçut la plus haute distinction honorifique du Rwanda. Le résultat, très compréhensible, était que les membres de la société civile et de l'opposition avaient plus de contacts avec nous, les Belges, qu'avec l'ambassade de France. Les défenseurs des droits humains, par exemple, trouvaient une oreille plus attentive à l'ambassade de Belgique qu'auprès

des diplomates français.

Le rapport insiste sur l'omniprésence française au Rwanda entre 1990 et 1994. À cet égard, il est décevant, car on a l'impression de voir instruire un procès d'intention systématique à l'encontre de François Mitterrand et Habyarimana. En revanche, il fait tout pour ne pas déplaire au FPR. En ce qui concerne l'attaque du 1^{er} octobre 1990, il ne retient pas qu'Habyarimana était non seulement au courant de celle-ci, mais qu'elle fut de plus prévue avec son assentiment. Le président rwandais avait besoin de ce recours à la violence, de ce fait militaire accompli : c'était le seul moyen à sa disposition pour convaincre les gens de la nécessité du retour des réfugiés. Autre point : le rapport diabolise Habyarimana mais passe sous silence les crimes du FPR, qui ont pourtant été un facteur d'exacerbation de la radicalisation de la population et d'aggravation de la déstabilisation du pays. Par exemple, l'attaque de février 1993, déclenchée alors que les négociations d'Arusha connaissaient des avancées, provoqua le déplacement d'un million de personnes. À l'époque, j'avais protesté à la radio rwandaise et demandé si le FPR ne cherchait pas avant tout à radicaliser l'opinion publique. L'idée d'une radicalisation – qui marque le début de la tragédie – provoquée par le FPR est à peine abordée par le rapport.

Le rapport Duclert est partiel et partial. En fait, on ne résiste guère à l'impression que le président Macron, qui avait commandé ce rapport, avait besoin d'un document qui justifie la politique du FPR afin de pouvoir conclure un *deal* avec Paul Kagame, *deal* dont on voit actuellement une illustration au Mozambique. Le rapport apparaît comme une des composantes d'un accord opportuniste conclu entre Emmanuel Macron et Paul Kagame et qui marque la soumission du président français à un dictateur. Il constitue une opération d'anesthésie des critiques du régime de Kigali.

Tout cela ne peut cependant nous faire oublier que la France s'est réellement engagée pour que le processus d'Arusha progresse vers des accords, des compromis parfois même difficiles à expliquer devant une opinion publique méfiante, suite surtout au coup de massue infligé au processus démocratique au Burundi en octobre 1993. En compagnie d'autres acteurs de la communauté internationale, Paris et ses diplomates ont exercé de véritables pressions sur Habyarimana pour qu'il recompose et partage le pouvoir militaire et politique. Dire le contraire serait faire entorse à la réalité.

André Guichaoua

En 2017, les autorités rwandaises commandaient au cabinet d'avocats américains Levy/Firestone/Muse un rapport susceptible d'étayer une éventuelle plainte contre la France pour "complicité de génocide". Au terme d'un travail d'investigation approfondi, une riche plaidoirie en

ressort¹. En avril 2019, a été décidée par le président de la République la création d'une Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (CRA)².

Les fonctions et la chronologie de la publication des deux rapports sont intrigantes. Aussitôt achevé, le rapport de la CRA a été remis au président Macron le 26 mars 2021, tandis que le rapport Muse définitif est publié le 19 avril.

Le lecteur dispose alors de deux rapports. Celui des historiens français débouche sur une conclusion à caractère juridique reconnaissant la responsabilité de la France mais levant l'accusation de complicité de génocide. Le rapport des juristes de Muse, dont l'analyse de l'engagement français au Rwanda est plus sévère, se rallie à la conclusion française. Sur cette base, les autorités rwandaises annoncent qu'elles mettent fin à la confrontation judiciaire mais précisent que la vérité sur l'implication de la France réside dans le rapport Muse.

Entre le 26 mars et le 19 avril, lors de la commémoration du génocide à laquelle le président français ne fut pas présent, le 7 avril 2021, le président Paul Kagame **évalua un passage** du tout récent rapport de la CRA française ; selon lui, le rapport "montre que le président Mitterrand et ses plus proches conseillers savaient qu'un génocide contre les Tutsis était planifié par leurs alliés au Rwanda. [...] Nous nous réjouissons de ce rapport car il constitue une importante étape vers une commune compréhension de ce qui s'est passé. C'est le signe d'un véritable changement, il montre le souhait même de la part des responsables en France d'avancer vers une bonne compréhension de ce qui s'est passé. Nous saluons cela. [traduit par nous]"

Quelques remarques sur le rapport

Il est positif de disposer désormais d'un volume considérable de documents d'archives dont de larges extraits sont publiés dans le rapport et les originaux consultables.

Voici un exemple où l'on peut s'interroger sur les contenus des archives françaises et sur les choix faits par les rédacteurs du rapport. Le CRA a exposé l'action de Dismas Nsengiyaremye, Premier ministre du gouvernement de transition à base élargie (gouvernement nommé en avril 1992 et regroupant plusieurs partis), et du ministre de la Défense, James Gasana. Ces derniers, très rapidement après leur arrivée au pouvoir, ont bien marqué leur volonté de s'opposer aux militaires extrémistes. Ainsi : « Le nouveau Premier ministre, issu de l'opposition libérale, et le ministère de la Défense ont exigé une "réorganisation complète de l'état-major" des FAR, en écartant des responsabilités les colonels Serubuga (état-major des FAR), Rwagafilita (gendarmerie) et Sagatwa (chef du secrétariat particulier du président) » (CRA, p. 320). Et également : « Le 10 juin 1992, le

Premier ministre réussit à changer le commandement de l'armée. Le colonel Serubuga, chef d'état-major, est remplacé [...]. Le colonel Rwagafilita, chef d'état-major de la gendarmerie, est remplacé » (CRA, p. 170). Il en va de même du colonel Théoneste Bagosora mis à la retraite et nommé directeur de cabinet (civil) du ministre de la Défense.

L'ambassade de France a-t-elle adressé des messages au ministère des Affaires étrangères sur le rôle qu'elle a eu durant un événement notoire : la fuite contrainte du Rwanda après plusieurs tentatives d'assassinat de James Gasana, ministre de la Défense, le 20 juillet 1993³, puis celle, le 31 juillet, du Premier ministre ? Ce dernier avait été évincé les 23-24 juillet du gouvernement de transition par une coalition d'opposants soutenue *manu militari* par des miliciens du parti présidentiel, puis menacé d'arrestation pour des détournements de fonds publics inventés de toutes pièces. Étant donné le statut politique des deux personnalités en fuite, si la France y a joué un rôle important, il eut été pertinent d'en faire un récit détaillé comprenant également leur arrivée en Europe. Or, la seule vérification effectuée par la CRA concerne un épiphénomène de la fuite du ministre de la Défense resté sans suite (CRA, note 852). De même, concernant le Premier ministre, malgré les questions précises posées à la MIP (Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, présidée par Paul Quilès) en 1998 et restées sans réponse (p. 30), la seule mention qui en est faite concerne le Premier ministre : "L'ex-Premier ministre Dismas Nsengiyaremye a dû quitter le pays le 31 juillet [...]. Les Français l'ont protégé jusqu'au dernier moment en le conduisant à l'aéroport" (CRA, p. 285). Et si aucun des documents archivés ne le permet, il eut été alors éclairant d'interroger les archivistes avec lesquels les chercheurs pouvaient entrer en relation.

Voici un second exemple. Il concerne l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana (il transportait également le président du Burundi, Cyprien Ntaryamira).

Le rapport du CRA cite à plusieurs reprises les notes de la DGSE faisant de radicaux hutus les plus probables auteurs de l'attentat. Par exemple : « L'exposition la plus complète de cette thèse figure dans une fiche du 22 septembre 1994, intitulée "Hypothèse du Service sur les responsabilités de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana" ». Cette hypothèse, qui paraît « la plus plausible » au Service, tend à « désigner les colonels Bagosora, ancien directeur du cabinet du ministre de la Défense, et Serubuga, ancien chef d'état-major des Forces armées rwandaises (FAR), comme les principaux commanditaires de l'attentat du 6 avril 1994. ». Leur mise à la retraite par le président Habyarimana en 1992, « alors qu'ils espéraient obtenir le grade de général, [...] a été à l'origine d'un lourd ressentiment et d'un rapprochement remarqué auprès de Mme Agathe Habyarimana, considérée souvent comme l'un des principaux cerveaux de la tendance radicale de l'ancien régime » (CRA, p. 337).

On remarque que le rédacteur du chapitre IV, où des pages sont consacrées aux hypothèses concernant l'attentat, affirme la nécessaire prudence analytique sur les éléments de preuve concernant l'attentat : « Si certaines théories semblent plus convaincantes que d'autres, un constat demeure : il ne s'agit toujours que de suppositions, fondées sur la faisabilité de l'attentat et surtout sur une appréciation des motifs raisonnables, des raisons de tirer ou non sur l'avion présidentiel. » De plus, une « analyse » de la DGSE datant du 12 juillet 1994 est citée par le rédacteur : « Ces éléments ne reposent que sur des déductions logiques et non sur des preuves » (chapitre IV, note 132, DGSE, du 12 juillet 1994, CRA, p. 340).

Pour autant, le rapport insiste à plusieurs reprises pour affirmer que la culpabilité du FPR ne convainc pas la DGSE. Apparaît cependant une différence entre ce qu'affirme la DGSE et l'avis que lui attribue le rapport : ainsi le rédacteur écrit-il, à propos de l'attentat, que la « DGSE adopte donc une position claire » alors que, littéralement, la DGSE écrit : « les radicaux hutus semblent être à l'origine de l'attentat perpétré contre le président Habyrimana » (CRA, p. 339). Ce type d'engagement en faveur d'une thèse plutôt que d'une autre, alors même que les documents d'archives comportent des nuances, n'est pas rare dans le rapport.

Forces et faiblesses de l'exploitation des archives

Prenant appui sur nos connaissances et nombre de travaux traitant de l'histoire politique du Rwanda, nous nous interrogeons à propos de certaines limites de l'exercice auquel les rapporteurs se livrent.

En effet, ils prennent le parti d'accréditer l'idée que le président Habyrimana n'était pas un extrémiste pro-hutu infréquentable. Par exemple : « Un aspect du problème semble cependant avoir échappé à l'attention des analystes français, celui de la rupture programmée entre le président de la République et les radicaux du Clan du Nord, ces derniers considérant que l'ouverture politique affichée par le chef d'État le rendait inapte à représenter leur camp » (CRA, p. 331). Cette thèse est régulièrement affirmée dans les documents cités par la CRA (notamment pp. 313-329, 675, 778). Or, le président Habyrimana était bien un « dur » tout comme ses pairs chefs d'État des pays voisins et ses rivaux nationaux mais, après deux décennies au pouvoir, il était parmi les politiciens les plus expérimentés en politique intérieure et les plus aguerris en relations internationales.

Ce rapide survol de l'enchaînement de divers événements et de l'analyse qu'en propose le rapport permet d'avancer quelques remarques plus générales.

Un très important travail de compilation et de classement a indéniablement été effectué sur un ensemble considérable d'informations qui se corroborent, se différencient ou s'opposent souvent radicalement selon les sources d'archives et dans le temps. Pour ceux qui ont eu à connaître de près ces années au contact direct des divers acteurs, ils se souviennent des heures consacrées au décryptage des événements et des stratégies des uns et des autres, à interpréter les dits et les non-dits, à les mesurer à l'aune des engagements effectifs et des risques encourus ou tout simplement des incertitudes qui ont souvent annihilé les stratégies les plus élaborées.

On peut donc comprendre à quel point il est difficile de reconstruire le passé sur la seule base d'archives produites lors de l'élaboration de politiques d'institutions ou de services multiples aux attentes contradictoires. De ce point de vue, le recours fréquent à des commentaires évasifs illustre la prudence qu'impose la méconnaissance des contextes, des personnalités citées, des vécus ressentis lors des événements relatés. Néanmoins, cette prudence ne permet pas d'éviter, parfois, des erreurs d'interprétation dues à l'ignorance de ce qui n'a pas été consigné par écrit : des paroles, des influences, des échanges, des arrangements, etc.

On retiendra enfin que, s'il est possible d'écrire une histoire cohérente et à peu près fiable d'acteurs qui se doivent d'en consigner l'essentiel dans des écrits appelés à être conservés, il est largement illusoire de vouloir le faire vis-à-vis d'acteurs majeurs qui se défient de tous types d'archives et/ou recourent aussi souvent que nécessaire à l'effacement radical des traces de leurs actes. Et il importe de le dire. Ainsi, comment les détails fournis sur les décomptes à l'unité près des armements livrés aux FAR par l'armée française ne donneraient-ils pas l'impression d'une réelle rareté des informations relatives aux fournisseurs, aux financements, aux types d'armements dont le FPR disposait au point de lui assurer une supériorité militaire incontestable ?

Ces handicaps sont la conséquence assumée du choix fait par les initiateurs et concepteurs du rapport de recourir à des archivistes, des juristes et des historiens de divers domaines (opérations militaires, génocides et crimes de masse, droit constitutionnel, justice pénale internationale, organisations en temps de guerre, V^e République, réseaux de résistance et services secrets, Grande Guerre, femmes et genre, traitement documentaire des archives d'État). Il reste que la contrainte des délais (et celle due aux restrictions de consultation des archives en raison de la Covid-19) n'aurait, semble-t-il, pas permis d'organiser en nombre les échanges programmés avec des chercheurs et des témoins.

Conclusion

Face à un régime qui écrit une histoire officielle consacrant sa triple victoire militaire, politique et

idéologique, qui stigmatise les responsabilités internationales, plus particulièrement celles de la France, l'ouverture tardive des archives françaises répond désormais à un grand nombre d'interrogations laissées sans réponse par la MIP en 1998. Ces archives confirment le constat d'un échec politique multiforme des stratégies politiques et militaires français dont l'issue tragique marquera durablement l'histoire contemporaine.

Une telle mise à jour des amertumes s'imposait. Sur le fond, elle répond assurément à l'exigence de vérité due aux citoyens rwandais et français et au-delà. Sur la forme, la reconnaissance des erreurs alors commises s'imposait assurément. Pour avoir attendu trois décennies, cette reconnaissance incontournable s'est transformée en un acte de contrition imposé, en prologue à une relance des procédures judiciaires envers des accusés fugitifs installés en France qui documenteront certainement de nouveaux domaines ayant encore échappé au travail de vérité. On citera notamment les soutiens directs et multiformes apportés par des autorités françaises diverses, qui se sont entremises pour appuyer ou faciliter les missions en France (et/ou d'autres pays) de représentants, intermédiaires ou sous-traitants mandatés par le gouvernement intérimaire organisateur du génocide des Tutsis (opérations d'achats d'armes, placements de fonds de personnalités, organisations d'accueils et de protections négociés, voire impunité d'accusés recherchés, etc.).

Ce travail de transparence pourra inciter à de nouvelles enquêtes qui ne seraient pas soumises aux contraintes que s'imposent les décideurs. Ces nouveaux instigateurs peuvent ainsi se permettre de rappeler et d'illustrer que les forces politiques et militaires qui ont pris la responsabilité de plonger le Rwanda dans la guerre civile puis ont assumé à chaque étape l'exacerbation de la violence jusqu'à l'issue monstrueuse du génocide sont d'abord et avant tout rwandaises.

Le travail de mémoire se doit aussi d'être un travail de vérité partagé.

Marc Le Pape

En premier lieu, je tiens à reconnaître la qualité du rapport de la Commission sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis. À la publication de ce type de rapport, généralement les connaisseurs s'expriment par des critiques ou même des condamnations : que manque-t-il ? Quelles sont les archives ignorées, minimisées, négligées ? Quels sont les partis pris ? Quelles sont les erreurs ? Quels sont les enjeux ?, etc. Pour ma part, j'ai beaucoup appris. Cependant, je débute par une interrogation. Au début et à la fin du document, les historiens-rédacteurs affirment : le rapport est « scientifique » (p. 9, p. 966). Cette qualification ne concorde pas avec la nature du rapport : toute enquête scientifique prendrait appui sur les recherches

traitant du génocide des Tutsis et des engagements de l'État français au Rwanda. En 2021, le rapport Stora sur la guerre algérienne d'indépendance débute par une reconnaissance des recherches universitaires.

Revenons au rapport Rwanda. J'ai fréquemment entendu de la part de connaisseurs des formules : « on le savait déjà », « je n'ai rien appris », « l'essentiel était déjà dans le rapport de la MIP ». Je suis en désaccord avec ce type de certitudes (parfois d'arrogances). Généralement, elles visent à dévaloriser le travail effectué. Le rapport sur les archives livre des données documentaires qui n'étaient pas auparavant accessibles. Une qualité générale : la publication de longs extraits d'archives ; lecteur, je découvre ainsi des langages, une variété d'expressions (militaires, diplomatiques, élyséennes, médiatiques, associatives), des manières diverses d'exprimer des appréciations, des alertes, d'évoquer les épreuves subies par les Tutsis (épreuves toujours en cours durant l'intervention française).

La qualité du rapport tient notamment aux récits d'opérations militaires, même si les spécialistes en demandent aussitôt plus sur ces actions ; de même que certains spécialistes en demandent plus (à juste titre) sur la chronologie locale de la découverte par les militaires français du sort des Tutsis : quelles expériences les conduisent à passer de leurs méconnaissances premières à leur progressive lucidité (cela apparaît dans les rapports de plusieurs officiers). Sur les opérations militaires, j'ai apprécié en particulier que souvent leurs caractéristiques soient relativement détaillées : je pense par exemple aux discussions, aux « malentendus » sur l'usage et l'emplacement de la batterie d'artillerie de 105 (je n'en ai pas bien compris les enjeux, mais le récit rend sensibles les tensions : entre officiers français, entre eux et leurs alliés rwandais).

Autre exemple où est proposé un récit : les trois jours de l'opération Volcan au nord du Rwanda (21-25 février 1993) ; le suspense de l'opération est rendu sensible, on se demande si les Français et les ressortissants étrangers bloqués à Ruhengeri vont être finalement récupérés (ils le sont). Les détails sont racontés à partir du 8 février 1993 (p. 258- 261) ; les personnages, les acteurs qui interviennent successivement sont nommés, leurs rôles retracés, on sait quels hommes sont engagés ; il y a là un récit d'opération (incomplet sans doute, mais les rapporteurs ne posent pas de questions sur les limites de leurs savoirs). D'autres restitutions d'opérations livrent de nombreux détails et en composent des récits : je pense par exemple au début des opérations à et à partir de Bukavu (22 juin 1994, p. 494) : on apprend quels sont les objectifs, quelles sont les directives, quels sont les intervenants, qui commande, quand et comment est mise en œuvre l'intention humanitaire (p. 494-495, 503, etc.).

Livrant des récits d'opérations, les rédacteurs du rapport revendiquent d'ignorer les enquêtes

scientifiques qui en traitent. Étrange parti pris dont une analyse minutieuse du rapport montrerait les effets de méconnaissance. Maintenant que le rapport est publié, les historiens qui ont contribué à sa production prolongeront-ils les enquêtes ?

Une attitude de langage m'a étonné dans l'ensemble du rapport : les rédacteurs utilisent de manière extrêmement fréquente l'expression « il semble », « il semble que » (dans le même sens mais moins fréquemment apparaissent : probablement, sans doute, peut-être et le conditionnel). Pour « il semble » s'agit-il, peut-être, d'une habitude de langage. Mais qu'exprime le recours à cette expression ? C'est parfois le point de vue d'un personnage dans un document (alors je ne relève pas) mais fréquemment il s'agit, pour les rapporteurs, d'exprimer un point de vue, le leur. C'est donc l'appréciation d'un rapporteur qui ne tranche pas, crée ainsi de l'incertitude ou affirme avec prudence ; mais de quel côté penche le rédacteur qui écrit : « les autorités [françaises] **semblent** largement ignorer l'extension et la systématisation des "massacres génocidaires" » (7 avril 1994, p. 382) ?

Enfin, il a été fréquemment écrit que l'usage du terme humanitaire par les gouvernants français est tout à fait excessif. Dans nombre de cas, il s'agit en effet pour les autorités françaises de qualifier ainsi des opérations strictement militaires. De ce fait le caractère spécifiquement humanitaire de certaines actions du personnel militaro-médical est minimisé, euphémisé, alors que ces actions médicales avaient de l'importance.

Pour finir, une interrogation : comment ne pas s'étonner d'un énorme silence ? Dans le chapitre 7 en particulier, nous espérons découvrir des données d'archives sur la nature des forces militaires du FPR, des opérations du FPR dans les zones qu'il occupait au Rwanda à partir de 1990. N'y a-t-il rien dans les archives à ce sujet ? Les divers services du renseignement français n'avaient pas mission d'enquêter sur les capacités militaires du FPR et les violences commises dans ces zones ! Aucune trace dans les archives : c'est surprenant.

Claudine Vidal

Comment qualifier le rapport Duclert ?

Si on lit au premier degré la lettre de mission du président Macron, on pourrait espérer une recherche historique au sens universitaire sur le rôle et l'engagement de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. Il reste que la lettre commence par rappeler la finalité diplomatique du rapport qui a été commandé suite à une « rencontre avec le président Paul Kagame, à Paris ».

En cas de conflit entre la finalité historique académique et la finalité diplomatique, que se passera-t-il ? Il serait candide de ne pas prévoir que la finalité diplomatique l'emportera à tous les coups.

La Commission Duclert est investie d'une production de connaissance, sans aucun doute, mais elle a un but diplomatique. Pourquoi faire semblant de l'ignorer ? Ce n'est pas du cynisme que de le reconnaître, c'est ainsi. Mais le reconnaître, c'est se mettre en tête de constamment apprécier comment la première mission (renouer avec Kigali) interfère avec la seconde (analyser le rôle de la France).

Je lis le terme « scientifique » sous la plume de Vincent Duclert : « La commission [...] vous remet le document scientifique que vous attendez [...] (*Rapport*, p. 9). » Difficile de suivre Duclert sur ce point si l'on examine les règles qui ont été imposées aux rapporteurs (ou qu'ils se sont fixées), règles condensées en une formule : « unicité des sources » (*Exposé méthodologique*, p. 36). Soit consultation des seules archives publiques françaises et non d'archives étrangères ; renoncement à la constitution d'« archives orales » (*Rapport*, p. 34), en d'autres termes à des entretiens avec des acteurs ou des témoins de la période étudiée ; enfin non-prise en compte des travaux de recherches universitaires, très nombreux, portant sur la période 1990-1994.

J'imagine un thésard qui introduirait son travail sur un tel triple renoncement ! Le jury lui rappellerait que la nécessité de confronter des sources diverses quant à leur origine et leur nature et celle de prendre en compte les travaux déjà existants est la base minimale d'une recherche méritant la qualification d'universitaire (ou de scientifique).

Angles morts

Quelles qu'aient été les raisons des rapporteurs pour fixer des limites à leur investigation, ces limites ont eu des conséquences sur la portée de leurs résultats. Elles ont créé des angles morts d'où résulte une vision partielle de l'histoire. J'en vois trois principaux.

Méconnaissance des autorités étatiques et politiques rwandaises

Certes, les rapporteurs rendent abondamment compte des relations entre les divers acteurs de l'État français et des acteurs de l'État rwandais (le président, des diplomates, des militaires, des ministres, etc.), ils font également état de rapports émanant par exemple de diplomates ou de militaires qui font le point sur les positions de l'entourage présidentiel, plus rarement de l'opposition. Il reste que ces connaissances sont de surface, ne permettent pas de saisir les rapports de force réels entre les autorités, entre les groupes d'influence, de saisir les événements

enflammant les processus de radicalisation. Je ne donnerai qu'un exemple : la déliquescence des Forces armées rwandaises (FAR). Elle est constamment affirmée, détaillée car c'est un souci constant pour les diplomates et les militaires français : elles ne vont pas tenir le coup face au FPR. Mais rien n'est dit des raisons politiques qui ont entraîné cette déliquescence.

Il y a tout lieu de supposer que les archives françaises ne comportaient pas de documents permettant de comprendre ces faiblesses des FAR. Il reste que des témoins et des chercheurs auraient aidé à combler ces lacunes.

Méconnaissance du FPR

Le FPR n'apparaît qu'en tant qu'acteur militaire et diplomatique au cours des différents épisodes décrits par le rapport. Il fait l'objet de représentations négatives mais lapidaires chez ceux qui préconisent un renforcement du soutien aux FAR : ce sont des « envahisseurs », il s'agit d'une « offensive ougando-tutsi », ils veulent créer un « Tutsiland » (*Rapport*, p. 406). Seul l'extrait d'un message de l'ambassadeur de France en Ouganda (*Rapport*, p. 57) faisant suite à une rencontre qu'il eut avec deux dirigeants du FPR reproduit le discours politique du FPR justifiant l'attaque du 1^{er} octobre et indiquant quelle ligne de conduite ils envisagent vis-à-vis des puissances étrangères. Par ailleurs, les tueries commises par le FPR, quand elles sont mentionnées, sont qualifiées non de massacres mais de « représailles » (*Rapport*, p. 948, notamment). Il est concevable qu'il n'y ait eu que peu de données historiques concernant le FPR (sa formation, son organisation, son armement, son comportement sur les terrains conquis, etc.) dans les archives consultées par les rapporteurs (même s'il est probable qu'au moins le ministère de la Défense et la DGSE aient mené des enquêtes, sinon au Rwanda, du moins à partir de l'Ouganda). Du coup, on voit bien comment la règle « unicité des sources » impose une analyse des engagements de la France au Rwanda qui ne dit rien de l'un des deux acteurs de la guerre civile, le FPR. C'est quand même un problème !

Méconnaissance du rôle des puissances étrangères

Des puissances étrangères sont intervenues à de nombreux moments, ne serait-ce qu'en tant que médiatrices entre les belligérants. Elles ont également produit des connaissances sur l'ensemble du conflit. Là encore, la non-consultation d'une documentation extérieure aux archives françaises impose une ignorance.

Finalité diplomatique vs finalité historique

Des connaisseurs de la période 1990-1994 reprochent aux rapporteurs de ne pas avoir poussé assez loin leurs investigations, ou de ne pas en avoir mené du tout sur des zones d'ombre préoccupantes :

livraisons d'armes aux militaires rwandais après l'embargo international sur les armes du 17 mai 1994 décidé par le Conseil de sécurité des Nations unies, rôle du capitaine Barril, éventuel soutien de militaires français à des militaires rwandais dans la Zone humanitaire sûre puis ultérieurement au Zaïre-RDC, viols de Rwandaises par des soldats de l'opération Turquoise, silence sur les massacres commis par le FPR contre des populations civiles durant les quatre années de la guerre, etc. Ces préoccupations émanent de commentateurs qui ont par ailleurs des positions très divergentes quant aux responsabilités des principaux protagonistes du drame. Néanmoins, ils se rejoignent pour juger que la finalité diplomatique l'a emporté sur la finalité historique : on épargne certaines accusations à la France qui pourraient donner lieu à des poursuites pénales, on ne dit rien sur le FPR qui puisse incommoder le président Kagame et plomber le processus de réconciliation.

Quoi qu'il en soit, l'objectif diplomatique l'emporte dans la rédaction du rapport par le contraste entre le chapitre VII et les chapitres précédents. Les chapitres I à VI contiennent une enquête chronologique minutieuse dans les archives relatant les divers contacts entre institutions et acteurs concernés, donnent des extraits de notes, rapports, lettres, etc., échangés, ont le ton de la neutralité, bref mettent en pratique des procédures classiques de recherche historique. Le long chapitre VII abandonne cette démarche pour développer un réquisitoire très dur contre les acteurs élyséens, faire le constat d'un « blocage cognitif profond » (*Rapport*, p. 663) quant aux risques de génocide des Tutsis, mettre en valeur ceux qui (militaires, diplomates, chercheurs, acteurs de la société civile) ont mis en garde les autorités élyséennes sur la possibilité d'une catastrophe. Les pages finales, largement reprises par les médias, concluent à un « ensemble de responsabilités lourdes et accablantes » (*Rapport*, p. 973) au sein de l'État français. Mission (diplomatique) accomplie !

Il reste que, lorsque la finalité diplomatique ne prend pas le dessus, les enquêtes menées dans les archives nous apportent des connaissances nouvelles. Non pas des révélations, les événements sont connus, non pas des informations jusqu'alors dissimulées car le « rapport Quilès » avait déjà établi des connaissances solides. Mais elles permettent la reconstitution fine de processus aboutissant à la mise en œuvre des pratiques effectives de la France au Rwanda. Un exemple, mais il y en a bien d'autres, la mise en évidence d'oppositions à la politique élyséenne émanant d'acteurs très divers, notamment des militaires, et le contournement de ces oppositions. C'est pourquoi je ne suivrai pas les détracteurs du rapport Duclert lorsqu'ils le rejettent intégralement.

Serge Dupuis

J'ai travaillé sur les rapports Duclert et Muse en deux séquences. Tout d'abord, j'ai lu le premier à la lumière de deux des objectifs fixés à la commission par le président de la République dans sa lettre

de mission à Vincent Duclert du 5 avril 2009 : « analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda » au cours de la période concernée « en tenant compte du rôle des autres acteurs » et « contribuer au renouvellement des analyses historiques sur les causes du génocide des Tutsi, [...] en vue d'une compréhension accrue de cette tragédie historique. ».

Sur le rôle et l'engagement de la France, l'objectif est atteint : la consultation des archives a permis à la commission de se livrer à une analyse du rôle et de l'engagement de la France au Rwanda. La commission a établi que l'on ne pouvait accuser les responsables français de l'époque de complicité dans le génocide des Tutsis, qu'il s'agisse d'une participation à une éventuelle préparation ou à l'exécution du génocide, ou qu'il s'agisse du maintien d'un soutien au gouvernement rwandais alors même qu'ils auraient eu conscience qu'un génocide était en préparation. En revanche, le rapport accuse ces décideurs de porter une responsabilité « accablante » dans la tragédie.

Par contre, excepté pour ce qui est de l'Ouganda, je suis resté sur ma faim concernant le rôle des autres acteurs engagés dans celle-ci, en particulier dans la perspective d'un accroissement de la compréhension de ce qui s'était alors passé. Le traitement du FPR illustre bien ceci. L'organisation est systématiquement présentée, directement ou indirectement, sous un jour favorable, sans que ne soient sérieusement abordées la question de ses stratégies ou celle de son comportement sur le terrain. Elle aurait été la victime innocente d'une hostilité systématique et irréductible de la part de responsables français incapables de dépasser leur grille de lecture ethniciste. On a là un discours qui occulte la nature véritable du rôle joué par le FPR, si bien qu'au fil des pages, j'en suis venu à la conclusion que, loin de s'en tenir à une démarche scientifique, la commission avait tout simplement pris le parti de s'en tenir à un récit qui ne fâche pas le régime de Kigali.

La seconde séquence de mon travail – la lecture du rapport commandité par ce régime – m'a permis de prendre la mesure de la mystification dont le rapport Duclert constitue l'un des versants. Deux éléments ressortent du rapport Muse : comme dans son pendant français, la responsabilité de la France y est décrite comme accablante, avec, certes, une mise en cause plus impitoyable, qui va jusqu'à inclure l'opération Turquoise, au contraire du rapport français. En revanche, le terme de complicité n'y apparaît jamais associé au rôle de l'Etat français, en écho à l'affirmation du rapport Duclert selon laquelle la France, si elle fut aveugle, ne fut pas complice. Second élément : comme dans le rapport français, le FPR est décrit comme un protagoniste quasiment irréprochable. Un chevalier blanc.

Il apparaît dès lors que la mystification que j'évoquais à l'instant est le produit d'un accord, d'un *deal*, entre les autorités des deux pays, *deal* placé sous l'égide des intérêts nationaux du Rwanda et de la

France et qui explique qu'un rapport, le rapport Duclert, qui se prétendait scientifique, dévoile sa finalité diplomatique quand il s'agit du FPR. Du côté français, on a placé dans la corbeille le non-lieu dans l'affaire de l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, la validation du récit rwandais sur le rôle immaculé du FPR et la reconnaissance de responsabilités accablantes de Paris (la position d'infailibilité de la France étant devenue de toute manière intenable). Du côté rwandais, on a mis dans cette corbeille la disparition de l'accusation de complicité à l'encontre de la France.

On pourrait penser qu'on a là un jeu à somme nulle. En réalité, il y a, dans cette affaire, un gagnant et un perdant. Le gagnant, c'est (je pourrais dire : comme d'habitude) le régime de Kigali : au regard de son image, de sa légitimité internationale, il voit son récit validé par un pays dont la justice a longtemps fait peser de graves soupçons sur son rôle dans le génocide. Le président Kagame n'a pas boudé son plaisir et a salué un « **pas important** » de la France. D'autre part, quelque peu lâché par ses alliés occidentaux traditionnels, il s'en procure un nouveau, qui pèse en Afrique et aux Nations unies. En outre, le gâteau est surmonté d'une cerise, puisque si le terme « complicité » est bien absent du rapport Muse en relation avec la France, la notion de complicité de celle-ci, elle, reste bien présente. De fait, il n'est pas question, dans le rapport Muse, à l'inverse du rapport Duclert, d'aveuglement idéologique de Paris : les responsables français ont rendu possible un génocide « prévisible », prévisible étant entendu dans le rapport comme signifiant qu'ils ont vu qu'il se préparait : le génocide se préparait, ils en étaient conscients, ils n'ont rien fait pour l'empêcher. Bien au contraire, ils l'ont rendu possible par leur assistance militaire. C'est dans cet esprit que Paul Kagame a **précisé** à propos du rapport Duclert, lors des commémorations du génocide, le 7 avril dernier : « Le rapport montre que le président Mitterrand et ses proches conseillers savaient que leurs alliés rwandais étaient en train de planifier un génocide contre les Tutsi ». Et il **a enfoncé le clou** auprès de France 24, assurant, s'agissant de l'exonération de la France par le rapport de toute complicité, qu'il n'en pensait pas moins.

Le régime de Kigali étant ce qu'il est, on peut être fondé à penser que cette notion de complicité qui demeure pourrait bien resservir à l'avenir, pour peu que les intérêts de ce régime le demandent. Car, évidemment, même si elles sont pour un temps débarrassées du poids de cette accusation de complicité préjudiciable aux intérêts de la France en Afrique, les autorités françaises sont les perdantes du *deal*. Pas seulement sur le plan des valeurs – qui n'est, au demeurant, pas leur propos, comme elles l'ont montré en propulsant Louise Mushikiwabo à la tête de la Francophonie –, mais aussi sur le plan politico-diplomatique.

À tous ces égards, on voit bien que s'agissant du vœu (tout rhétorique, bien sûr) exprimé par le président Macron concernant un renouvellement des analyses sur les causes du génocide et une compréhension accrue de celui-ci, on est loin du compte. L'essayiste Paul Thibaud l'a fort bien écrit

à propos du rapport français : le génocide est « **mis hors de l'histoire** ». Ce qui, par définition, conduit à renoncer à en comprendre l'histoire.

1. *A Foreseeable Genocide. The Role of the French Government in Connection with the Genocide Against the Tutsi in Rwanda*, 19 avril 2021, 628 p.
2. *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, Armand Colin, 26 mars 2021, 992 p. et Annexes, pp. 993-1224.
3. Il est remplacé dès le 30 juillet à la tête du ministère par Augustin Bizimana, un civil acquis au clan présidentiel et ignorant des choses militaires. Ainsi, Théoneste Bagosora, chef de cabinet du ministre, devenait dès lors le vrai maître du ministère de la Défense